

BIO GRAISSE NF

ENTRETIEN DES BACS À GRAISSE

FORMULATION ISSUE DE LA BIOTECHNOLOGIE

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- État** : liquide
- Densité** : 1,01 +/- 0,01
- Odeur** : légère d'agrumes
- Couleur** : jaune-orange opalescent
- pH** : 9 +/- 1
- Point éclair** : sans



PROPRIÉTÉS

De par sa conception, **BIO GRAISSE NF** est l'allié naturel, et sans danger pour l'environnement, des installations de récupération des graisses.

Avantages : sa composition, issue de la biotechnologie contient des biosurfactants issus de souches sélectionnées adaptées (tensio actifs naturels), associés à des micro-organismes. Ses actions aident les bacs à graisse dans leur fonctionnement quotidien comme dans leur remise en état : **Actions immédiates** : solubilise et facilite l'hydrolyse des graisses et corps gras; supprime les remontées des mauvaises odeurs en s'attaquant à leur source; entretient les canalisations et restaure leur débit; efficacité sur l'ensemble de l'installation de collecte des eaux usées (siphons, canalisations, bacs à graisses, fosses de relevage). **Actions à long terme** : les curages ou pompages sont espacés; une protection durable des canalisations et tuyauteries est assurée contre la corrosion; l'installation est décolmatée et entretenue, ce qui empêche la reconstruction des graisses et féculés; supprime la cause des mauvaises odeurs; facilite l'assimilation des graisses dans le réseau des eaux usées, en station d'épuration biologique. Pour les utilisateurs de **BIO GRAISSE NF**, l'application est facile, plus économique que les méthodes physico-chimiques, contribue au respect des conventions de rejet, supprime tout risque lié à l'utilisation de produits chimiques (inhalation, irritations, brûlures, etc...). Les micro-organismes utilisés pour sa fabrication ne sont pas susceptibles de provoquer une maladie chez l'Homme (Groupe 1, Directive Européenne 2000/54/CE).

Domaines d'utilisation : traite les bacs à graisse, bacs à féculés, siphons, puisards, regards, les canalisations attenantes de toutes collectivités (restaurants, cantines, cafétérias, universités, écoles, hôpitaux, mairies), de toutes les industries agro-alimentaires.

Utilisation de BIO GRAISSE NF suivant le tableau indiqué ci-dessous

APPLICATIONS	DILUTIONS	MODE D'EMPLOI
Bac à graisse en collectivités. Dose journalière :	0,4 à 0,8 ml par repas journalier selon besoin et suivant la présence de détergent dans le bac.	Agiter avant emploi. Introduire BIO GRAISSE NF dans les canalisations d'évacuation des bacs à graisse. Ne nécessite aucun réveil bactérien avant utilisation. Verser au moment où l'effluent est le plus haut.
Bac à graisse en agro-alimentaire. Dose journalière :	10 à 20 ml par m ³ de volume de bac à graisse par jour suivant la présence de détergent dans le bac.	



Biodégradabilité : les agents de surface présents dans la formulation sont conformes au règlement CE n°648/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents : biodégradabilité primaire au moins de 80 %; biodégradabilité finale (minéralisation) au moins de 60 %.

Recommandations : ne pas utiliser de bactéricide 2 heures avant et après le traitement. Si la température de l'effluent est supérieure à 50°C, utiliser le dosage maximal indiqué dans le tableau du mode d'emploi. Pour un emploi facilité, utiliser notre Doseur Automatique Électronique de Liquide pour Bacs à Graisse Réf. POMPER/A. Dans le cas où le bac n'a pas un fonctionnement normal, il est préférable de procéder à l'ajout d'un activateur bactérien en cours de journée tel que **ACTI BIO** ou **ACTIV P** une demi-heure avant la première utilisation de **BIO GRAISSE NF** dans la canalisation la plus éloignée du bac et directement dans celui-ci. En cas de contact avec la peau, rincer à l'eau claire. En cas de projection dans les yeux, rincer abondamment à l'eau claire. Conservation : 18 mois dans son emballage d'origine, à l'abri du gel et de la chaleur, des rayons solaires directs, dans un endroit frais et ventilé. Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.